Directeur(trice): Dorra Skander
CPPC - Sécurité publique

Bureau du registraire
1 800 365-0922 ou 819 376-5045
www.uqtr.ca

Structure du programme et liste des cours

Étudiant dûment nommé superviseur

(Cheminement: 1)

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits

Cours obligatoires (18 crédits)

L'étudiant doit suivre les cours suivants (18 crédits) :

ADM1087 - Santé mentale et sécurité publique

Ce cours vise à amener la personne étudiante à mieux comprendre les répercussions des agents de stress spécifiques à son milieu de travail sur sa santé physique et psychologique. La prévention et détection des signes et symptômes anxiogènes sera abordée et permettra d'outiller la personne étudiante. Les connaissances acquises permettront d'acquérir une diversité de moyens pour reconnaître les signes précurseurs de certaines pathologies et comment maintenir son bien-être tout au long de sa carrière. Ce cours permettra, à la personne étudiante, d'expérimenter des approches concrètes afin d'avoir un meilleur contrôle sur sa santé mentale et physique et celle de son équipe.

GPE1004 - Gestion renouvelée des ressources humaines

Ce cours vise l'acquisition des connaissances de base et le développement de compétences en GRH chez l'ensemble des participants qui feront une carrière dans les diverses fonctions de gestion retrouvées dans les organisations contemporaines (marketing, finance, systèmes d'information, gestion des opérations, etc.) ainsi que dans d'autres contextes organisationnels (PME, gestion de projets, travailleurs autonomes). La participation au cours devrait donc habiliter les participants à gérer avec efficacité, efficience et équité les situations associées aux diverses étapes du cycle d'emploi.

Les étapes englobent une série de pratiques de GRH associées à : la préparation, la planification, l'organisation et la conception des postes de travail; la sélection des collaborateurs et des employés (recrutement, sélection et accueil); l'identification et la satisfaction opérationnelle de leurs besoins en formation; la gestion et l'évaluation de leur rendement au travail; la reconnaissance financière (individuelle et d'équipe) et non financière de leurs contributions; leur implication et leur participation à la gestion de leur unité administrative, au diagnostic organisationnel et à la gestion des employés problèmes.

PPU1040 - Activité d'immersion à la fonction du cadre de premier niveau

Ce cours vise à amener l'étudiant à faire la transition entre la supervision et la fonction de cadre policier. Pour atteindre cet objectif, le cours vise à :

- Familiariser l'étudiant avec un ensemble de connaissances, d'habiletés et d'attitudes essentielles à la gestion efficace d'une organisation policière;

- Intégrer ce dernier aux connaissances théoriques et aux habiletés acquises antérieurement dans le programme afin de résoudre des situations d'intervention concrètes, représentatives du travail d'un gestionnaire de premier niveau.

Ce cours propose des mises en situation, des études de cas, des exposés interactifs et des scénarios à travers lesquels les étudiants auront à évoluer afin de développer leurs apprentissages.

Contenu

Rôle, responsabilités et imputabilité du cadre policier. Habiletés de gestion et leadership. Crédibilité et visibilité. Pouvoir et influence : mobiliser des acteurs. La gestion des relations interpersonnelles et la prévention des conflits : transiger avec les membres de l'équipe, les pairs et les supérieurs. Coaching de gestion et communication constructive. Approche stratégique des gens : l'importance de l'adaptabilité et des habiletés politiques. Plan d'opération (SMEAC) et commandement d'opérations policières. Relations avec les médias. Profilage social et racial, éthique, discipline et déontologie. Contrôle de la qualité et suivi des dossiers administratifs et opérationnels.

PPU1046 - Activité d'intégration en gestion policière (6 crédits)

Permettre aux étudiants de développer la compétence « Exercer la fonction de cadre de premier niveau ». Au terme de cette formation, l'étudiant sera en mesure :

- d'appliquer les notions fondamentales de gestion au domaine des opérations policières;

- d'intégrer ses acquis dans une perspective d'ensemble liée à l'exercice de la fonction de cadre de premier niveau d'une organisation policière.

Gestion des opérations. Prise de décision et gestion des risques. Analyse des environnements. Gestion des ressources humaines et des relations de travail. Gestion des ressources budgétaires et matérielles. Relations avec les médias. Aspects légaux, organisationnels et politiques inhérents à la fonction.

UNV1042 - Leadership

Tous les cours portant le sigle UNV doivent être suivis par autorisation d'études hors établissement (voir lien Internet dans la description du programme sur le site Web de l'UQTR) dans l'une des universités partenaires, tel qu'indiqué dans le tableau présentant les deux cheminements du Baccalauréat en sécurité publique.

Cours optionnels (12 crédits)

L'étudiant doit suivre les cours suivants (12 crédits) :

ADM1086 - Management des organisations policières

Ce cours vise à amener la personne étudiante à développer :

- Une vue d'ensemble des diverses dimensions du management : les organisations/types, le processus PODC, la culture interne, l'environnement organisationnel, les parties prenantes et les rôles des gestionnaires et leurs compétences

- Une vision intégrée des diverses fonctions managériales dans une approche systémique pour lui permettre d'appliquer les diverses connaissances et compétences acquises dans le cadre particulier des organisations policières comme la prise de décision, la communication, le leadership, la résolution des problèmes et la gestion des risques, la gestion des RH, la motivation, la gestion des équipes, le contrôle et la gestion du changement organisationnel.

Ce cours est réservé aux policiers qui répondent aux exigences du microprogramme de premier cycle de formation initiale en gestion policière.

PPU1051 - Pratiques policières

Ce cours vise à amener la personne étudiante à développer les compétences nécessaires pour superviser une équipe de policiers dans un contexte opérationnel (enquête, patrouille et équipes spécialisées).

En s'appuyant sur une approche hybride, théorique et pratique, il vise à développer chez la personne étudiante une capacité à :

- Connaitre et comprendre ses obligations dans son rôle de supervision ;

- Prendre des décisions éclairées fondées sur une évaluation du risque ;

- Faire preuve d'une pensée analytique afin d'appréhender la complexité des situations opérationnelles et de gestion et d'y apporter des réponses adaptées ;

- Prendre en charge une intervention ou une opération policière ;

- Superviser des activités et des dossiers opérationnels.

Ce cours est réservé aux policiers qui répondent aux exigences du microprogramme de premier cycle de formation initiale en gestion policière.

Préalable 1 :

Évaluation du risque d'une intervention policière planifiée (formation en ligne) [215-002-25]

PPU1052 - Stage supervisé (6 crédits)

Ce stage offre à la personne étudiante une opportunité de mettre en pratique les connaissances acquises pendant son cursus universitaire en effectuant ses tâches de gestion au sein de son unité d'affectation dans son organisation policière. Dans son rôle de supervision, elle sera amenée à assumer ses responsabilités managériales ainsi que des responsabilités opérationnelles et administratives tout en bénéficiant d'un encadrement lui permettant de développer une réflexion critique sur ses pratiques et d'optimiser ses actions.

À travers les différentes tâches opérationnelles, la personne étudiante aura l'opportunité de développer et de parfaire les compétences visées en gestion d'équipe et de personnel, en planification, en supervision et en prise en charge, en communication, en évaluation et gestion du risque.

Ce cours est réservé aux policiers qui répondent aux exigences du microprogramme de premier cycle de formation initiale en gestion policière.

Seuls les policiers qui exercent des fonctions de supervision, en vertu du Règlement sur la formation et les qualités minimales requises pour exercer des fonctions de gestion dans un corps de police – Volet superviseurs, sont admissibles au volet 3.